

Protocole d'accord sur l'île Seguin



En cette nouvelle année, il est nécessaire de faire le point sur un dossier qui, depuis 1992, tient en haleine nos adhérents, notre équipe, nos conseils, et bien des habitants du Val de Seine : il s'agit du devenir de l'île Seguin.

Cela est d'autant plus nécessaire que depuis notre lettre de septembre 2015, qui titrait « *Nos propositions pour l'Île Seguin* », nous avons signé en novembre un protocole d'accord avec la commune de Boulogne-Billancourt et la société publique locale (SPL) « Val de Seine aménagement ».

Par ce document, nous nous sommes engagés à retirer notre recours contre le plan local d'urbanisme de l'île. En contrepartie, la ville et la SPL sont d'accord pour élaborer un dossier de réalisation modifié de la ZAC, prenant en compte les éléments suivants :

- suppression de l'immeuble de grande hauteur de 110 m
- définition d'une hauteur maximale de 50 m
- réduction de la constructibilité de l'île à un plafond maximal de 240 000 m²
- définition d'une programmation du reste à construire de l'île avec

des espaces publics de qualité et des transports publics

- création d'un lieu à la mémoire des usines Renault et des ouvriers
- limitation de la circulation automobile libre, à l'exception des véhicules de service, taxis, livraison, PMR
- non-réalisation de logements permanents
- priorité à des transports collectifs et des modes doux et leur articulation avec le pôle intermodal du Pont de Sèvres.

L'ensemble de ces mesures correspond plus ou moins à nos demandes et, surtout, l'élément principal de

Enquête sur les pratiques de développement durable dans les 36 villes des Hauts-de-Seine

De mars 2012 à septembre 2014, une équipe de recherche, mandatée par Environnement 92, a été reçue par les 36 villes des Hauts-de-Seine et une vingtaine d'associations locales de défense de l'environnement, pour une enquête sur les pratiques municipales de développement durable. Le lecteur trouvera les principaux enseignements de l'enquête sur le site d'Environnement 92.

Résultats de l'enquête

Les pratiques de développement durable des villes des Hauts-de-Seine s'éloignaient des vues généreuses du rapport Brundtland*. Le concept de développement durable était, la plupart du temps, réduit à l'amélioration de l'environnement, et rares étaient les cas dans lesquels celle-ci s'articulait à l'économique ou au social.

Les pratiques le plus souvent utilisées étaient des *pratiques souveraines*, dépendant des seules décisions de la mairie, comme installer des ruches ou tracer des pistes cyclables.

Mais dans beaucoup de villes, on fait aussi volontiers vivre des *pratiques dialogiques*, celles qui supposent,



Union Départementale des Associations de l'Environnement des Hauts de Seine
Association agréée protection de l'Environnement

pour exister, une implication d'habitants de la ville, comme un Agenda 21 ou une promenade nocturne d'hiver pour voir les gaspillages énergétiques.

Les *pratiques pédagogiques*, celles où la municipalité cherche, par son action, à changer les comportements quotidiens des habitants dans leur relation à leur environnement (comme la promotion d'une maison de la nature ou la mise à disposition d'un ambassadeur du tri) rencontraient moins de succès.

Les relations entre les associations de défense de l'environnement et les mairies étaient généralement marquées par une double incompréhension : chacun disait vouloir travailler avec l'autre mais tous deux constataient ne pas y arriver. Les relations entre différentes mairies, malgré un effort remarqué de l'Association des Maires du 92 (AMD92), ne sont guère plus

simples. La présentation de notre enquête en juin 2015 à l'AMD92 a permis à une vingtaine de maires-adjoints de savoir ce que faisait la ville voisine en matière de développement durable. Auparavant, ils l'ignoraient au moins partiellement. Notre enquête a permis de vérifier les différents niveaux de connaissance des responsables. Lorsque nous avions un maire comme interlocuteur, il nous peignait un tableau d'ensemble mais sans détails précis. Les maires-adjoints allaient d'une certaine globalité à une certaine précision, les administratifs, chargés de mission ou chefs de bureau, entraient dans le détail des pratiques.

Enfin, nous avons constaté qu'une faible culture de l'évaluation des actions environnementales habitait ces mairies. Elles sont peu nombreuses à évaluer leurs actions, se contentant généralement de piqures de rappel dans le journal de la municipalité.

**Audrey Burdon, Camille Poutrin,
Maxime Simon et Pierre Tripié**

*www.mediaterrre.org/international/actu_20060816174238.html

suite de la page 1

notre combat, l'absence de tours sur l'île, a été accepté. Alors fallait-il être jusqu'au-boutiste en refusant de signer ce protocole ? Non, franchement non !

Le maire de Boulogne-Billancourt, à la différence de la majorité de ses collègues du Val de Seine, a accepté de négocier avec les associations et les riverains afin de faire évoluer son projet d'aménagement. Nous nous devions d'accepter cette main tendue. Contrairement à nous, les autres parties aux recours, d'autres associations et des habitants de Meudon, la refusent en soulevant

différentes objections architecturales qui peuvent d'ailleurs être résolues.

Balzac a écrit : « *la plus mauvaise transaction [...] est meilleure que le meilleur procès* » mais ici, dans notre cas, cette maxime ne s'applique pas vraiment car l'accord auquel nous sommes parvenus n'est pas si mauvais que cela. C'est pourquoi il faut espérer que la raison fasse son œuvre et que toutes les parties au recours se désistent, permettant ainsi à ce protocole de se réaliser et à l'île Seguin de revivre.

Alain Mathioudakis

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ordinaire et extraordinaire
de l'association

VAL DE SEINE VERT

**Samedi 20 février
de 14h30 à 17h30**

Salle Alphonse Loubat,
9 Grande Rue à Sèvres

Recours gracieux contre le PLU de Sèvres

Le 18 décembre dernier, le conseil municipal de Sèvres a adopté son nouveau PLU.

La réalisation du diagnostic a été confiée à un bureau d'études qui a démontré sa méconnaissance du territoire de Sèvres, mais aussi ses lacunes en matière de droit de l'urbanisme. L'élaboration de ce PLU a tourné uniquement autour d'une seule thématique: la façon de restreindre la constructibilité. Par son zonage et son règlement du PLU, la Ville gèle les possibilités de production de logements sur 80 % du territoire urbanisé. En imposant ces règles, le maire oublie que 81 % des Sévriens vivent en logements collectifs et que de nombreux petits immeubles R+2 et R+3 sont présents sur les zones UR1 et UR2, et ne dévalorisent ni le paysage des coteaux, ni le cadre de vie.

En imposant des règles très restrictives d'emprise au sol alliées à une hauteur maximale de 6 mètres à l'égout, nous savons pertinemment qu'aucun logement social ne pourra se construire sur 80 % de la ville. Les seuls endroits où ces logements sont admis, ce sont le long des voies à grande circulation: le social oui, mais au milieu du bruit et en plein dans la pollution de l'air.



Présentation du PLU de Sèvres dans la cour d'honneur de la mairie. Des habitants, en tee-shirt vert, font pression pour préserver les coteaux de la densification.

Cyniquement, le PLU indique qu'à partir de 400 m² de plancher ou dix logements, il y aura obligation de produire 25 % de logements sociaux. Ces 401 m² de plancher, aucun promoteur ne les construira à Sèvres.

Nous avons l'impression que le maire, monsieur de la Roncière, n'a pas compris que la lutte contre l'étalement urbain doit nécessairement passer par une densification raisonnée des zones urbaines.

La ville évolue au fil du temps, elle doit s'adapter aux besoins de ses habitants. Le maire nous propose de la laisser se figer et dépérir par manque d'attractivité et de dynamisme. Avec ce PLU, Sèvres entre en récession de développement. Nous déposerons dans les semaines qui viennent un recours gracieux contre ce PLU.

VDSV

École Billancourt sauvée

L'école Billancourt* ne sera finalement pas détruite et son centième anniversaire pourra être fêté en toute sérénité. La commune de Boulogne-Billancourt a en effet adopté un plan de rénovation du bâtiment permettant d'en préserver la quasi-intégralité. Cette décision confirme la justesse de notre combat contre la destruction de cette école. Notre vigilance, ainsi que celle de l'association SOS École Billancourt, ont permis de gagner du temps afin de faire émerger un projet respectueux du patrimoine bâti et des finances publiques, puisqu'au final les travaux ne coûteront que 12 millions d'euros et non la trentaine de millions initialement annoncée en 2011.

*174 à 178 rue de Billancourt à Boulogne-Billancourt

57 METAL, une solution trouvée

Le dossier de la sauvegarde du bâtiment 57 Métal, œuvre de l'architecte Vasconi, serait a priori résolu. Les investisseurs anglais qui voulaient raser le bâtiment afin de réaliser une juteuse opération de promotion immobilière auraient cédé l'immeuble à un opérateur privé. Ce dernier aurait trouvé un accord avec les héritiers de l'architecte Vasconi afin que soit conservée la partie la plus symbolique du bâtiment. Encore une fois, la mobilisation citoyenne et associative, soutenue par la municipalité de Boulogne-Billancourt, à laquelle nous avons participé, a été gagnante et a permis de sauvegarder une œuvre du patrimoine bâti ! Plus d'infos dans notre prochaine lettre.

La démocratie prend du temps

Dans la précédente lettre (n° 77 novembre 2015) nous évoquions l'assemblée générale extraordinaire qui devait se tenir le 12 décembre 2015 pour statuer sur le changement de nom de notre association. Finalement, l'AGE a été reportée au 20 février 2016 afin de donner du temps au débat. Les trois options qui seront proposées au vote sont résumées ci-dessous.

Val de Seine Vert

À l'origine, le nom de notre association « Val de Seine Vert » se référait au site : le méandre entre les coteaux et la plaine de Boulogne Billancourt. L'association a été créée à la fin des usines et fabriques installées tout le long de la Seine. Leur départ devait permettre l'accès au fleuve avec une circulation apaisée. Accolé au nom et à l'histoire du lieu, du « Vert », car nous voulions une politique écolo pour le réaménagement. Nous voulions respirer avec une prise en compte de la nature existante. Nous savions aussi qu'un bouleversement social était en cours, tertiarisation des activités, habitat inaccessible, densité et béton. Reconnaissons qu'après plus de 20 ans, le résultat est mitigé, et pourtant, les associations restent l'ultime recours pour continuer à promouvoir des alternatives, et elles seront les passages obligés pour les nouveaux « Territoires ».

Avec le maintien de cette qualification « Verte », nos interlocuteurs ne pourront se tromper, nous sommes tous encore là !..

France nature environnement – Val de Seine

La spécificité de Val de Seine est d'être une association intercommunale. Dès la création de l'association, en 1992, nous nous sommes inscrits dans le périmètre des onze communes du Val de Seine. Afin de nous adapter aux évolutions administratives, nous avons modifié nos statuts en 2007 pour étendre notre périmètre au département des Hauts-de-Seine. Aujourd'hui, il faut se situer dans le cadre de la Métropole du Grand Paris et des territoires qui remplacent les intercommunalités. Il faut à nouveau changer d'échelle. Notre fédération France nature environnement est d'accord pour que nous prenions comme nom : FNE-Val de Seine. Nous sommes persuadés que cette clarification, qui nous permet de marquer notre appartenance à un grand mouvement, nous permettra de gagner en efficacité et en notoriété ainsi que de gagner de nouveaux adhérents.

Les valeurs qui animent FNE sont les nôtres, nos objectifs restent les mêmes, saisissons cette chance pour nous faire entendre de la Métropole.

Val de Seine Environnement

N'acceptons pas la fusion avec FNE !

1. FNE est financée par l'Etat et des entreprises très peu exemplaires d'un point de vue écologique et environnemental !

2. Quelle liberté aurons-nous en cas de procédure contre un des partenaires ou un ministère ? Nous avons toujours mis en avant notre indépendance de ton, d'action et financière. En fusionnant nous remettons en cause nos principes de fonctionnement.

3. IDF Environnement devient FNE IDF. Environnement 92 va devenir FNE 92. Nous sommes adhérents à ces deux structures. Quel intérêt à cette fusion ? Le seul intérêt est pour FNE qui absorbe une association reconnue, ayant l'expérience des questions urbaines et environnementales.

4. Abandonnons le mot vert ! Il brouille les pistes, fait référence à un parti, et restreint les publics qui souhaiteraient adhérer, défendre et porter nos idées. N'asséchons pas la biodiversité associative pour la fondre dans le même moule bien pensant, bien financé, bien entre-soi de FNE ! Devenons Val de Seine Environnement, continuons à vivre avec notre dynamique, notre propre indépendance et protégeons notre liberté de ton et d'action sur notre territoire !



Le « Big bang » territorial

En janvier 2016, les nouvelles structures administratives que sont la Métropole du Grand Paris et les territoires ont désigné leurs exécutifs. Par ailleurs, certains départements s'organisent pour peser.

Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris

C'est le député-maire (Les Républicains) de Rueil-Malmaison qui a été élu, le 22 janvier, président de la Métropole du Grand Paris. Conformément aux accords passés entre les formations politiques, il était le seul candidat... Les 209 conseillers métropolitains étaient également appelés à élire 20 vice-présidents. Sans surprise, Anne Hidalgo (PS), maire de Paris, est première vice-présidente. On constate également, à regret, que la parité n'est pas respectée : seulement 3 femmes. Plus surprenant encore est d'y retrouver, outre P. Ollier, quatre autres représentants du 92 : André Santini (Issy-les-Moulineaux), Éric Cesari (Courbevoie), Manuel Aeschliman (Asnières) et Georges Siffredi (Châtenay-Malabry).

Dans les territoires

Les établissements publics territoriaux (EPT), qui ont remplacé les intercommunalités, ont également élu leurs présidents en janvier 2016.



Les quatre territoires des Hauts-de-Seine ont donc à leur tête : pour **Val-lée sud**, Jean-Didier Berger, maire de Clamart ; pour **GPSO**, Pierre-Christophe Baguet, maire de Boulogne-Billancourt ; pour **Paris ouest la Défense**, Jacques Kossowski, maire de Courbevoie et pour **Boucle nord de Seine**, Nicole Goueta, maire de Colombes.

Vers une fusion des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines

Patrick Devedjian, président du département des Hauts-de-Seine et Pierre Bédier, président du département de Yvelines, ont organisé des vœux communs et annoncé qu'ils travaillaient à une fusion des deux départements. Dès 2016, plusieurs services, comme l'entretien de la voirie, pourraient se doter d'une direction commune.

LB

Saint-Cloud

Le PLU de Saint-Cloud en appel

Val de Seine Vert, en coopération avec d'autres associations telles que « Aimer vivre à Saint Cloud », avait demandé l'annulation du PLU de la commune de Saint Cloud au Tribunal administratif de Cergy Pontoise. Le PLU prévoyait notamment le déclassement partiel de la partie du

parc du domaine national de Saint Cloud se trouvant sur le territoire de la commune. Ce déclassement a pour conséquence d'autoriser des constructions à usage de loisirs, de sports de plein air et leurs structures éventuelles d'accompagnement, à savoir des buvettes et attractions foraines !

Le Tribunal, dans sa décision du 27 octobre 2015, a rejeté l'ensemble des arguments des associations. Val de Seine Vert a donc décidé de continuer sa collaboration avec les autres associations et de faire appel de la décision.

OJ



Serres d'Auteuil, suspension des travaux

Après avoir entrepris d'importants travaux préparatoires dans les bâtiments de l'Orangerie et du Fleuriste, la Fédération française de tennis (FFT) s'apprêtait à démolir neuf serres chaudes pour jeter les fondations d'un stade de tennis de 5 000 places. Le 18 décembre 2015, le tribunal de grande instance de Paris, saisi en urgence par deux héritières de l'architecte, a ordonné l'arrêt immédiat des travaux pour trois mois. Un délai qui permettra que l'affaire soit jugée au fond.

Les tilleuls de l'avenue du Château, entre hystérie et raison d'État

La récente polémique qui a vu s'affronter, trop durement, des défenseurs spontanés des arbres et deux associations de protection de l'environnement nous interroge sur la gestion des arbres d'alignement, le long des routes, des rues, des parcs et jardins... Sans amplifier cette controverse, on peut la résumer par l'affrontement de deux intérêts généraux, l'un sacralisant les services écologiques rendus par les arbres et l'autre la sécurité des citoyens.

L'avenue du Château, à Meudon, monument historique depuis 1972, fait l'objet d'un plan de rénovation par les services du ministère de la Culture (DRAC) depuis 1999. Il comprend à la fois le réaménagement de la chaussée routière (déjà effectué) et des allées piétonnières, l'aménagement de places de parking et la restructuration des 4 alignements de tilleuls (150 tilleuls, chacun à terme). Les diverses étapes de ce plan ont été discutées par toutes les parties intéressées : DRAC, mairie, préfecture, riverains représentés par leurs associations de protection de l'environnement : Vivre à Meudon, CSSM et AAAC, laquelle s'est créée en 1999 avec pour objet la défense des arbres et la rénovation de l'avenue comprenant à la fois la chaussée routière et les contre-allées. En 2000, l'AAAC dépose un recours contre le projet DRAC d'abattre les 500 tilleuls de l'avenue et gagne son recours, contraignant la DRAC à discuter avec les associations.

C'est l'entretien des arbres qui pose problème

L'État, via ses services de l'équipement et de la culture, et les conseils départementaux ont mis en place depuis longtemps des plans de gestion des alignements, basés sur 4 critères : responsabilité civile, sécurité accidentologie, sécurité phytosanitaire et patrimoine esthétique. L'analyse des contentieux montre que les aspects sécuritaires sont prioritaires.

Les grands arbres d'alignement tels les tilleuls ont une durée de vie très supérieure à celle de l'homme. Ils doivent être régulièrement entretenus afin que, par un élagage bien réalisé, il n'y ait pas de chute de branches. C'est bien là le principal problème de



l'avenue du Château, un mauvais entretien qui aboutit à un plan drastique de rénovation des alignements, auquel s'ajoutent les creusements nécessaires au réaménagement des contre-allées qui vont endommager les racines des grands tilleuls.

Pendant les travaux la concertation continue

Une première tranche de travaux concernant la rénovation de la partie Est de l'avenue est en cours. Elle a débuté en décembre 2015 par l'abattage de 34 tilleuls et la replantation de 128 tilleuls âgés de 10-15 ans, et se poursuivra par la rénovation de la contre-allée (terrassament et places de parking). En hiver 2016-printemps 2017, la deuxième tranche portera sur le réaménagement de la partie Ouest. Les prévisions d'abattage de tilleuls et de replantation sont beaucoup plus élevées qu'en partie Est. Mais, lors de la réunion du 7 décembre 2015 entre la DRAC, les associations et la mairie, il a été envisagé que le plan d'abattage puisse être révisé à la baisse en fonction d'une analyse phytosanitaire plus poussée. Un dialogue constructif, sous la pression des associations qui veulent protéger les tilleuls sains, s'est institué, pourvu que cela dure !

Michel Riottot

Rendons le Parc de Saint-Cloud à la nature et aux promeneurs

Classé monument historique, le Domaine national de Saint-Cloud est, avec ses 460 hectares, le plus vaste espace vert du département des Hauts-de-Seine et a obtenu en 2005 le label « jardin remarquable ». Les promeneurs peuvent encore y retrouver les traces de sa structure initiale en parcourant les allées conçues par Le Nôtre, le jardin à l'anglaise, les carrés boisés, puis se reposer au rond-point de la Balustrade où l'on domine tout Paris.

Oui, tout cela est bucolique, charmant et idéal pour les Parisiens et les riverains en quête de verdure, d'air pur et de silence...

STOP! Rembobinons le film !

Air pollué, bruits de moteurs en continu, danger permanent sur les grandes allées, c'est ce à quoi sont confrontés les promeneurs ! Rien d'étonnant puisque le Parc est traversé par un flux incessant de voitures roulant à une vitesse limitée



à... 45 km/h, souvent largement dépassée ! Est-ce bien raisonnable alors que s'étendent partout dans les communes aux alentours des limitations de vitesse à 30 km/h ?

La semaine, le Domaine sert de voie de délestage pour l'autoroute A 13, le week-end les parkings intérieurs servent d'appel à une intrusion facile. Certes les 2000 abonnements annuels des automobilistes pressés représentent une ressource non négligeable pour le Domaine de Saint-Cloud et son propriétaire, le Centre des Monuments Historiques. Mais n'y a-t-il pas d'autres solutions ?

Autre difficulté : les « ralentisseurs » constitués de 2 rangées de pierres, dont l'objectif est de « casser la vitesse », n'ont pas de réelle efficacité sur les automobiles et s'avèrent dangereux pour les cyclistes.

Lanceurs d'alerte !

Forts de ces constats, VDSV et « Garches est à vous » ont rencontré Arnaud Vuillé, secrétaire général du Domaine, afin d'alerter une nouvelle fois sur ces problèmes et proposer des solutions :

- Un plan de circulation apaisée avec l'impératif d'une vitesse limitée à 30 km/h voire 25 km/h. Ce projet pourrait être étudié...
- Fermeture du Domaine à la circulation le week-end sauf pour les axes menant au Stade français et aux restaurants afin de protéger leur activité.
- La cause des cyclistes à propos des ralentisseurs semble avoir été entendue...
- L'alternative au « tout voiture » peut passer par la mise en place de circuits en attelage. Une proposition est en cours. L'introduction de bus électriques est également à l'étude.

Comme on le voit, la prise en compte d'une nécessaire évolution est encore très limitée. Pourtant elle est inexorable.

Nicole Matrand



Abattages programmés

Dans le cadre de l'entretien des abords de la ligne Saint-Cloud/Saint-Nom-la-Bretèche, la SNCF entreprend le débroussaillage et l'abattage d'arbres. Une partie de ces travaux se situe sur l'espace du Domaine national de Saint-Cloud. Si par chance aucun « arbre remarquable » ne se trouve sur la zone, on peut malgré tout regretter que les tailles n'aient pas été faites régulièrement évitant ainsi un abattage brutal. Il faut aussi s'inquiéter de l'effet esthétique : la voie était jusqu'ici cachée par un rideau de broussailles et de jeunes fûts. Dans son rapport, l'ONF précise qu'elle « s'engage à maintenir le long du Parc un rideau végétal et un maintien de la végétation sur les clôtures en particulier dans le prolongement de l'allée de la Porte Jaune, de la Glacière et de Chartres ainsi que dans les parties qui bordent le parc, comme la Grande allée de la Marne ». Nous restons vigilants !

La fin du Bas-Meudon

Le 15 décembre dernier, les travaux d'aménagement de la RD7 en boulevard urbain ont provoqué une explosion due au gaz et un incendie, détruisant L'Historic. Cet accident donne le coup de grâce définitif au dernier bistrot du quartier du Bas-Meudon.

La route de Vaugirard (RD7) a vu disparaître en trois ans : le 37 (anciens bureaux de l'association Espaces), on se souvient que les travaux ont provoqué l'affaissement et la fermeture de la rue Hélène Loiret ; le 43 (la tour HLM) et le 43 bis (fabrique Gaupillat) ; le 49 (anciens logements) est en train d'être démoli. Il est également question de démolir les bâtiments situés entre la maison Huvé et la menuiserie Menegol. Ajoutez à cela les travaux de la RD7, et le Bas-Meudon sera définitivement mort pour laisser la place à Meudon-sur-Seine. Seul Majid l'épicier est encore là... Mais pour combien de temps ? Alors que la ville durable se réduit

le plus souvent à un outil marketing pour verdir les projets d'aménagement, il existe des manières innovantes de produire la Ville, mettant les besoins et la participation de l'habitant au centre de la démarche. On ne peut pas dire que cela fut le cas au Bas-Meudon. Comme si démolir était faire quelque chose !... Quand on démolit, on n'a précisément rien fait, si ce n'est la mise à zéro d'un potentiel qui ne sera plus jamais.

Des associations, et des particuliers, ont bataillé durant des années pour sauver la fabrique Gaupillat, pour refuser l'aménagement de la RD7 en boulevard urbain, pour que le Bas-Meudon soit rénové dans la

concertation et le débat. Elles ne furent pas entendues. Pourtant elles n'agissaient pas dans le cadre d'une démarche conservatrice, mais d'une démarche de valorisation d'usage... ne cherchant pas à faire du quartier un musée, mais à en prolonger la vie. Oui, un autre projet était possible ! Une autre vision, d'autres modes de vie étaient envisageables au Bas-Meudon ! Aujourd'hui, c'est trop tard... RIP l'Historic et le Bas-Meudon.

Merci à Karim, Momo, Manon, Robert, Mohamed, Isabelle et tous les autres d'avoir permis à ce quartier de (sur)vivre depuis la fermeture de Renault.

Antoine Monnet



Photo GL

Explosion du bar-tabac L'Historic

Une explosion due au gaz donne le coup de grâce à l'ancien quartier commerçant du Bas-Meudon. Des ouvriers terrassiers, sans doute sans dosimètre, ont provoqué une fuite de gaz sur un ancien branchement et ont été blessés gravement. Tout le long des quais de Seine, sous terre, d'innombrables réseaux, dont une conduite de gaz haute pression, 80 cm de diamètre. Dans les enquêtes publiques, nous ne manquons pas de rappeler la présence de ces ouvrages.

gilL

Adhésion • abonnement

À retourner à VAL DE SEINE VERT • 2, rue Dr Gabriel Ledermann • 92310 Sèvres

Nom Prénom

Adresse

Courriel

J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

- ☐ Adhésion simple (20 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 30 €
- ☐ Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à La lettre (10 €) = 35 € ou plus
- ☐ Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 12 €
- ☐ Adhésion sans abonnement = 20 €

Je m'abonne à LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT sans adhérer à l'association

- ☐ Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

Tous les versements sont déductibles fiscalement.

**LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT
2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN
92310 SÈVRES**

• contact@valdeseinevert.org
Éditeur : Ass. Val de Seine Vert
Directeur de la publication :
Alain Mathioudakis • **Comité
de rédaction** : Luc Blanchard,
Serge Brière, Béatrice Buguet,
Naïk Guezal, Antoine Monnet,
Michel Riottot, Odile Siary
• Mise en page : Al éditions
• Imprimé sur papier recyclé
par Alliance, Courbevoie • ISSN
1165-7124 • N° de commis-
sion paritaire 0616 G 84983
• SIRET 404 151 243 00031
• Numéro tiré à 500 exemplaires